

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE MICHELBACH

DATE DE LA SEANCE : 25 mars 2024
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 14
NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS : 5
NOMBRE DE PROCURATIONS : 5

M. François JENNY est désigné secrétaire de séance

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (412/7.1.3/03)

Le compte administratif reflète la gestion de l'exercice écoulé, à savoir les titres de recettes et mandats émis, ainsi que la reprise des résultats antérieurs.

Pour l'exercice 2023, la vue d'ensemble générale est la suivante :

Vue d'ensemble générale Compte Administratif 2023

	Section d'investissement	Section d'exploitation	Total des sections
opérations de l'exercice :			N
recettes	317 495,00	1 260 963,84	1 578 458,84
dépenses	-295 856,17	-867 420,41	-1 163 276,58
résultats de l'exercice	21 638,83	393 543,43	415 182,26
reprise résultat antérieur :			· // // /
déficit/excédent	-23 907,56	3 442 473,04	3 418 565,48
résultat cumulé	-2 268,73	3 836 016,47	3 833 747,74
restes à réaliser :			422
recettes	0,00	0,00	0,00
dépenses	-206 725, 15	0,00	-206 725, 15
	-206 725,15	0,00	-206 725,15
8		7 7 B	814
Total cumulé = excédent	-208 993,88	3 836 016,47	3 627 022,59

Le compte administratif 2023 est présenté par le Vice-Président René ISSELE

1. SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses réelles s'élèvent à 609 662,41 € et les dépenses d'ordre à 257 758,00 €, soit un total général de 867 420,21 €. Par rapport aux crédits inscrits hors virement à la section d'investissement (4 193 995€), le taux de réalisation est de 20,68 % (25,51 % en 2022). Les recettes réelles s'élèvent à 1 260 093,40 € et les recettes d'ordre à 870,00 €, soit un total général de 1 260 963,84 €. Par rapport aux recettes inscrites (1 260 526,96 €), le taux de réalisation est de 100,35 % (100,11 % en 2021).

Le résultat de l'exercice, écart entre les recettes et les dépenses, présente un excédent de 393 543,43 €.

Après cumul du résultat de l'exercice et de l'excédent de l'exercice antérieur (3 442 473,04 €), l'exercice présente un excédent de clôture, correspondant au résultat à affecter, d'un montant 3 836 016,47 €.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles sont de 294 986,17 €. Elles sont égales à la somme du remboursement annuel du capital des emprunts pour 233 137,5 € et du montant des immobilisations pour 61 848,67 €.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 870 €. Elles correspondent aux dépenses inter sections.

Le total des dépenses d'investissement est de 295 856,17 €. Par rapport aux crédits inscrits (882 000 €), le taux de réalisation est de 33,54 % (37,16 % en 2021).

Les recettes réelles d'investissement sont de 59 737 €. Elles correspondent exclusivement aux réserves.

Les recettes d'ordre sont de 257 758 €. Elles correspondent aux dépenses inter sections.

Le total des recettes d'investissement de l'exercice (hors reprise de l'excédent) s'élève à 317 495 €. Par rapport aux recettes inscrites hors virement de la section d'exploitation (882 000 €), le taux de réalisation est de 85,12% (82,57 % en 2021).

L'exercice présente un excédent de 21 638,63 € (écart entre les recettes et les dépenses d'investissement propres à l'exercice 2022).

Après reprise du déficit de l'exercice précédent (23 907,56 €), l'exercice présente un déficit de clôture de 2 268,73 €

3. RESTES A REALISER

Les restes à réaliser s'élèvent à 206 725,15 € en dépenses. Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes.

Après reprise des restes à réaliser, la section d'investissement présente un solde d'exécution déficitaire de 208 993,88 €.

A la suite d'un examen détaillé des comptes, le Vice-Président René ISSELE fait procéder au vote.

Le Comité approuve le compte administratif 2023, ainsi que la gestion de la Présidente Madame Maryvonne BUCHERT.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés



